
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 4 février 2020, à compter de 20h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Patrick Keegan.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20h00.

2020-02-16

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents ;
 - i) Service de Sécurité Incendie – Liste des événements pour l'année 2019
 - ii) Rapport sur la Gestion contractuelle pour l'année 2018 et 2019
 - d) Calendrier des séances du conseil pour 2020 - Correction
 - e) Infotech, système comptable SYGEM – Achat d'une banque d'heures
 - f) Projet de règlement n° 314 concernant la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Demande d'un futur acheteur de l'immeuble du 185 chemin du Second-Ruisseau – Modèle de maison à autoriser
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Festival Jeunesse – Demande de participation financière au Festival jeunesse 2020

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020 – ADOPTION

2020-02-17

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) **La directrice générale mentionne que tout s'est bien déroulé tant qu'aux décisions du conseil du mois dernier.**

- b) **Lecture et adoption des comptes**

2020-02-18

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2020 au montant de 108 308.93 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 4 février 2020 au montant de 108 308.93 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

- c) **Dépôt de documents :**

- i) **Service de Sécurité Incendie – Liste des événements pour 2019**
ii) **Rapport sur la Gestion contractuelle pour l'année 2018 et 2019**

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

- d) **Calendrier des séances du conseil pour 2020 - Correction**

2020-02-19

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE l'assemblée du mois de juin soit devancée au 2 juin 2020 ainsi que l'assemblée du 8 septembre au 1^{er} septembre 2020

QU'un avis public du calendrier modifié soit publié par la directrice générale.

ADOPTÉE

e) Infotech, système comptable SYGEM – Achat d'une banque d'heures

2020-02-20

CONSIDÉRANT l'utilisation du logiciel SYGEM pour la comptabilité ;

CONSIDÉRANT l'assistance requise ;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Infotech la plus récente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse il est unanimement résolu :

D'ACHETER une banque de 14 heures au coût de 1 120 \$ plus taxes, sans date limite.

ADOPTÉE

f) Projet de règlement n° 314 concernant la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet

2020-02-21

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 314 concernant la gestion contractuelle. Un projet de règlement est aussi déposé.

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard invite les citoyennes et citoyens à porter plainte au MTQ en ce qui concerne l'état de la chaussée sur la rue Labonté.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il y a eu une rencontre du CCU lundi le 27 janvier dernier.

b) Demande d'un futur acheteur de l'immeuble du 185 chemin du Second-Ruisseau – Modèle de maison à autoriser

2020-02-22

CONSIDÉRANT la demande d'un futur acheteur de l'immeuble du 185 chemin du Second-Ruisseau présentée en novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le modèle de maison n'est pas conforme à la réglementation en ce qui a trait à :

- Superficie de la maison;
- Largeur de la maison non réglementaire;
- Garage double (mention de triple) attaché à l'avant de la maison;
- Forme des fenêtres.

CONSIDÉRANT que pour autoriser la construction de ce modèle de maison, nous devrions apporter des modifications à notre réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme réuni le 27 janvier 2020, s'est exprimé de la façon suivante ;

DE ne pas procéder à la modification de nos règlements d'urbanisme;

DE proposer au futur acheteur du 185 chemin du Second-Ruisseau de plutôt voir à présenter un plan de maison conforme à notre réglementation d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal de Calixa-Lavallée entérine la décision du CCU.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

a) Festival Jeunesse – Demande de participation financière au Festival jeunesse 2020

2020-02-23

CONSIDÉRANT la demande faite par Festival Jeunesse pour une aide financière pour l'organisation de leur Festival jeunesse 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

DE VERSER au Festival Jeunesse 2020, un montant de cent dollars (100\$) dans leur plan de visibilité.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance en particulier.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Aucune personne n'est présente.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-02-24

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière